

Déclaration environnementale 2023 (données 2022)



Table des matières

1. SPP Politique scientifique	4
1.1. Identité	4
1.2. Mission.....	4
1.3. Structure	4
1.4. Politique environnementale	5
2. Description du système de management environnemental.....	6
2.1. Domaine d'application.....	6
2.2. Responsabilités	7
2.3. Fonctionnement	7
2.4. Exigences légales en matière d'environnement.....	8
3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux.....	9
3.1. Aspects environnementaux.....	9
3.2. Objectifs environnementaux	10
4. Indicateurs de performance environnementale	15
4.1. Énergie	15
4.1.1. Gaz	15
4.1.2. Électricité	17
4.2. Eau	18
4.3. Déchets	19
4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits	19
4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés	21
4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage	21
4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels	22
4.4. Matières.....	22
4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées	23
4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement.....	23
4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées.....	24
4.5. Déplacements	24
4.5.1. Domicile - lieu de travail	24
4.5.2. Mobilité liée aux missions	25
4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service	26
4.5.4. Utilisation du vélo	27
4.5.5. Mobilité des visiteurs.....	27
4.6. Émissions	28
4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO ₂	28
4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO ₂ liées au bâtiment par surface au sol	29
4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO ₂ liées au bâtiment par ETP	30
4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité	30
4.8. Communications.....	31
5. Déclaration de validation.....	32

Le SPP Politique scientifique s'engage pour l'environnement

Depuis 2006, le SPP Politique scientifique a mis en place et enregistré un système de management environnemental, conformément au règlement européen 761/2001, abrogé par le règlement EMAS 1221/2009, lui-même modifié par les règlements EMAS 2017/150 et 2018/2026.

L'enregistrement EMAS a un double objectif :

- ✓ Montrer ses performances environnementales et faire changer les comportements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- ✓ Intégrer dans l'esprit de tous et dans son fonctionnement quotidien la notion de gestion responsable et durable de l'environnement, ainsi que le principe d'amélioration continue.

La présente déclaration a pour objectif de montrer l'évolution des performances environnementales du SPP Politique scientifique. Tout au long de ce document, vous pourrez apprécier de manière concrète cet engagement.

Bonne lecture !

Arnaud Vajda - Président du Comité de Direction
Olivier Detongre - Coordinateur environnemental

1. SPP Politique scientifique

1.1. Identité

Le SPP Politique scientifique (Belspo) se veut une administration fédérale innovante, respectueuse de l'environnement, caractérisée par la créativité et l'excellence dans le soutien qu'elle apporte au processus de décision de l'autorité politique et dans les services qu'elle rend aux citoyens. L'impartialité, le service de l'intérêt général, la vision à long terme, l'efficacité, la transparence et la compétence ... sont au cœur de sa démarche.

Le SPP Politique scientifique est situé Boulevard Simon Bolivar 30 boîte 7 à 1000 Bruxelles.

Voir le site internet de Belspo : www.belspo.be.

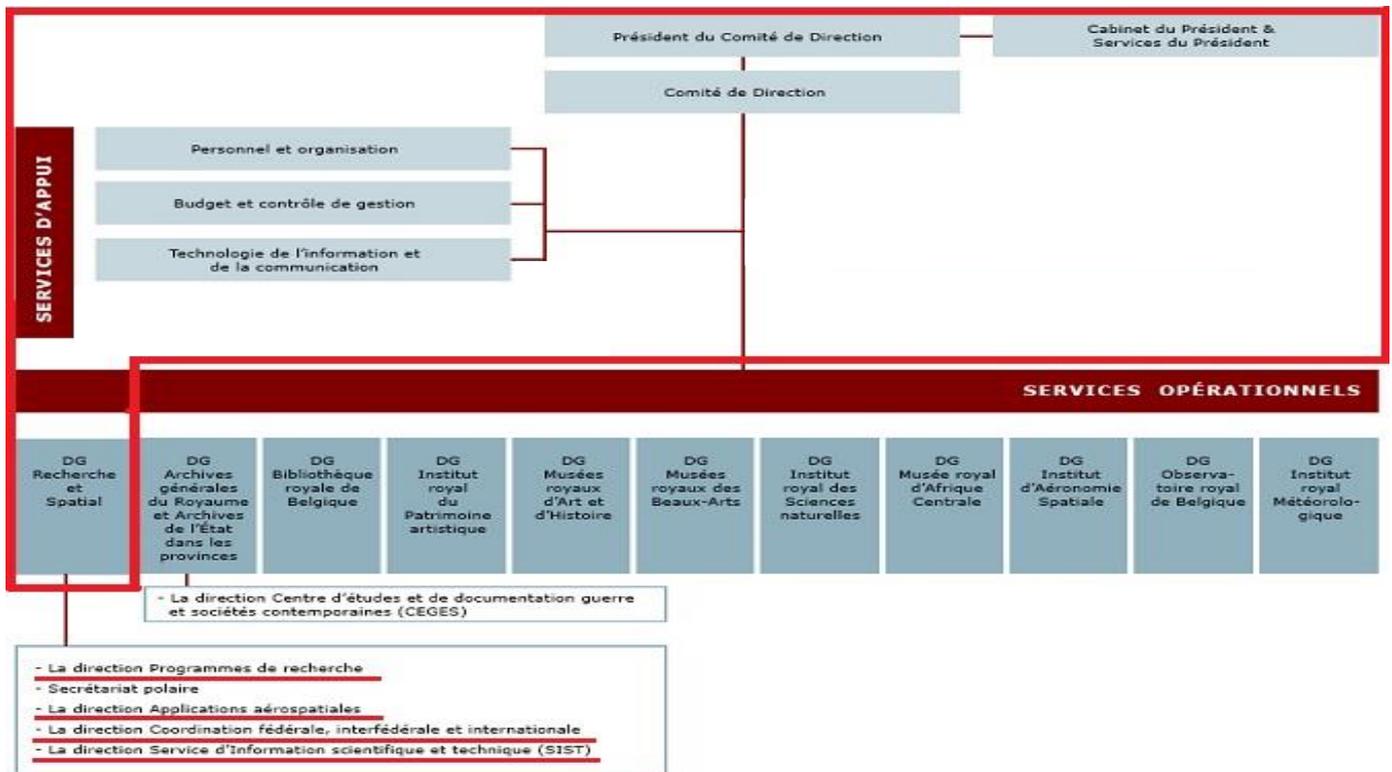
1.2. Mission

Belspo a pour mission la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique et de ses prolongements, en particulier :

- ✓ La mise en œuvre, sur mandat du gouvernement, via la direction générale Recherche et Spatial, de moyens scientifiques et techniques en appui des compétences de l'Autorité fédérale ;
- ✓ La constitution d'une capacité d'expertise permanente dans les universités et centres de recherche au service de l'Autorité fédérale dans les domaines scientifiques et techniques ;
- ✓ Le soutien aux dix établissements scientifiques fédéraux placés sous sa tutelle, ainsi qu'au Réseau télématique belge de la recherche (Belnet), dans leur gestion administrative, financière et matérielle ainsi que la coordination et la valorisation de leurs activités de recherche et de service public scientifique.

1.3. Structure

La partie de l'organigramme incluse dans le système de management environnemental est délimitée en rouge.



1.4. Politique environnementale



Politique environnementale

Une des missions du Service public fédéral de programmation Politique scientifique (Belspo) est la préparation, l'exécution et l'évaluation de la politique scientifique fédérale et de ses prolongements. En d'autres termes, le Gouvernement charge Belspo de mettre en œuvre des moyens scientifiques et techniques pour soutenir les compétences de l'Autorité fédérale et constituer une capacité d'expertise permanente au service de celle-ci dans les domaines scientifiques et techniques.

Belspo ambitionne non seulement de contribuer activement aux efforts nationaux et internationaux dans le but de préserver un environnement sain et viable pour les générations futures, mais désire également démontrer son engagement à gérer ses impacts sur l'environnement de façon responsable afin d'inciter les services publics, les entreprises et, *in fine*, les citoyens à suivre son exemple.

Belspo a mis en place un système de management environnemental enregistré EMAS depuis 2006 afin de réaliser les objectifs suivants :

- Veiller au respect des exigences légales et réglementaires en matière d'environnement.
- Prévenir ou minimiser les pollutions engendrées par ses activités.
- Intégrer la dimension environnementale dans toutes ses missions.
- Sensibiliser le personnel et les parties prenantes externes aux enjeux environnementaux.
- Communiquer ses objectifs environnementaux et ses résultats.
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de ses performances environnementales.

La mise en œuvre de la politique environnementale est un objectif de gestion que partage l'ensemble du personnel de Belspo.

Arnaud Vajda
(Signature)

Digitally signed by
Arnaud Vajda
(Signature)
Date: 2022.05.11
17:30:25 +02'00'

Arnaud Vajda
Président du Comité de direction
11/05/2022

2. Description du système de management environnemental

2.1. Domaine d'application

Le système de management environnemental couvre les activités du SPP Politique scientifique suivantes :

➤ **Les activités de management et de soutien**

- ✓ Le Cabinet du Président et les services du Président ;
- ✓ Le service d'encadrement Personnel et Organisation ;
- ✓ Le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion ;
- ✓ Le service d'encadrement ICT.

➤ **Les activités opérationnelles** regroupées dans la DG Recherche et Spatial :

- ✓ La direction Programmes de recherche ;
- ✓ La direction Applications aérospatiales ;
- ✓ La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale ;
- ✓ La direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (anciennement SIST).

Ces 4 directions assurent, entre autres, la mise en œuvre et le suivi de programmes de recherche liée aux compétences fédérales telles que le développement durable, la société de l'information ou la cohésion sociale ainsi que la maximalisation du potentiel scientifique et économique belge dans les secteurs du spatial et de l'aéronautique.

Les activités de Belnet et des établissements scientifiques fédéraux ne sont pas incluses dans le système de management environnemental.

	2020	2021	2022
Nom	SPP Politique scientifique (code NACE 84.1)		
Adresse	WTC III Boulevard Simon Bolivar 30 bte 7 1000 Bruxelles (à partir du 19/03/2019) Etages 22, 23 et 24		
Type d'occupation	Occupant		
Responsable du permis d'environnement	Propriétaire et property manager		
N° du permis d'environnement	362388		
Surface chauffée du bâtiment occupé par le SPP Politique scientifique	3750 m ²		
Clé de répartition appliquée aux consommations liées au bâtiment	10,13 %	10,89 %	10,89 %
Nombre d'employés du SPP Politique scientifique dans cette surface au 31 décembre de l'année concernée	155 ETP	155,72 ETP	152,88 ETP
Reconnaissance environnementale	Enregistrement EMAS (depuis 2006)		

2.2. Responsabilités

La responsabilité finale du système de management environnemental incombe au Président du Comité de direction.

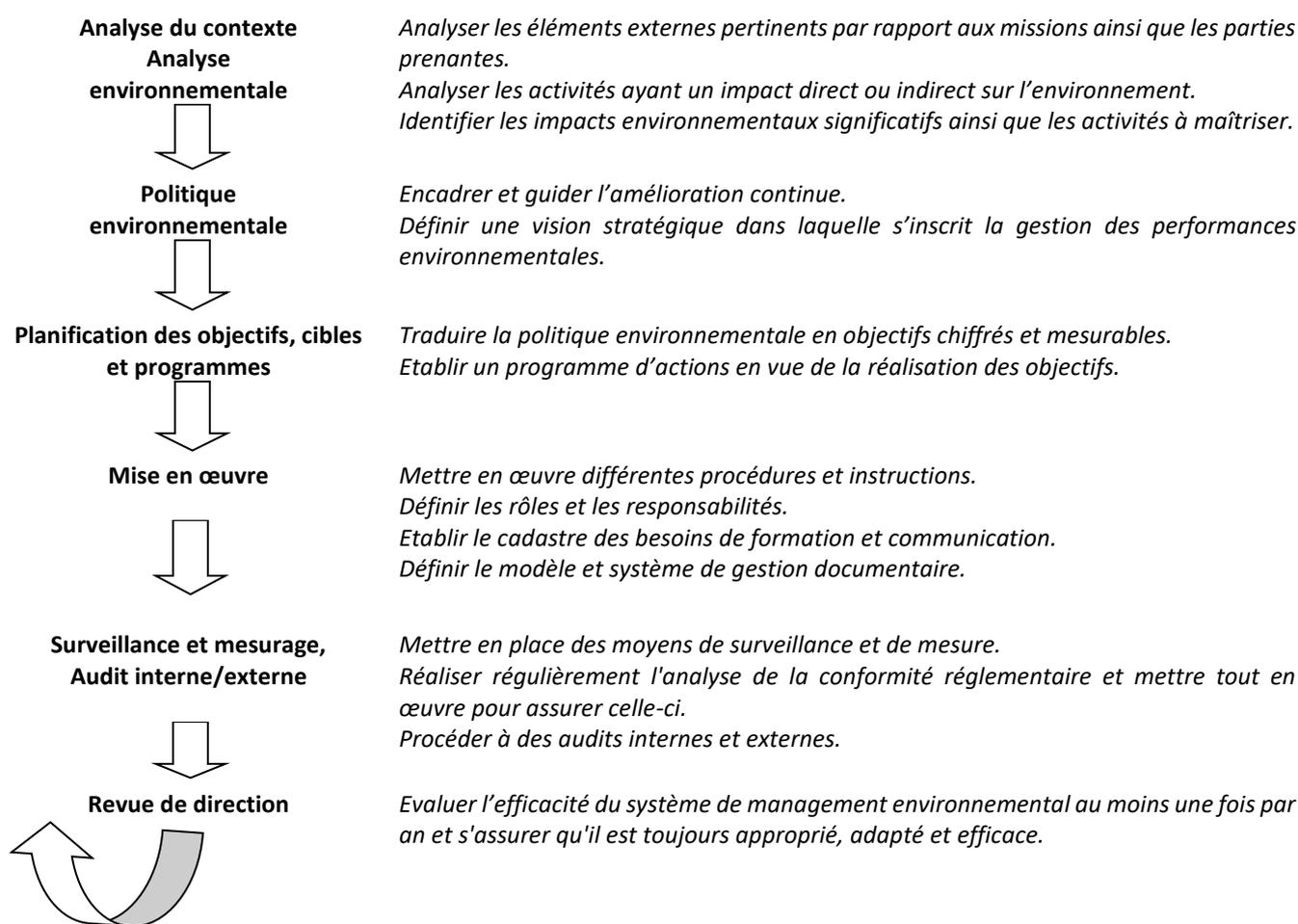
Le coordinateur environnemental est chargé de la coordination et du suivi du système de management environnemental, il travaille au sein des services du Président.

Pourtant, la maîtrise des impacts environnementaux est l'affaire de tous, il est donc de la responsabilité de tous les membres du personnel de participer et de relayer les bonnes pratiques environnementales.

2.3. Fonctionnement

Un système de management environnemental consiste à mettre en place une structure telle que l'environnement soit pris en compte à tous les niveaux de l'organisme et dans toutes les décisions. L'objectif premier est d'améliorer de manière continue les performances environnementales.

La mise en place d'un tel système est basée sur une démarche structurée :



L'ensemble du système repose sur la réalisation de manière systématique et continue de cette succession d'étapes. Tous les documents et procédures du système de management environnemental sont disponibles sur la page extranet/EMAS ou sur demande au coordinateur environnemental.

2.4. Exigences légales en matière d'environnement

Dans la déclaration environnementale, le Président du Comité de direction s'est engagé à respecter les exigences légales et règlementaires concernant l'environnement.

La Régie des Bâtiments, en tant que property manager, est responsable du fait que le bâtiment WTC III réponde aux exigences relatives à son permis d'environnement n°362388.

Le coordinateur environnemental vérifie régulièrement la conformité de certaines installations techniques du bâtiment lors des audits internes.

Le coordinateur environnemental vérifie régulièrement l'existence de nouvelles législations/règlementations en matière d'environnement ou de modifications tant au niveau international, européen, national ou régional, en consultant des sites internet dédiés aux législations/règlementations.

Il vérifie ensuite si les nouvelles législations/règlementations sont d'application pour le site. Dans l'affirmative, il vérifie la conformité du site avec les prescriptions et s'assure le cas échéant de la mise en conformité.

En date de la publication de la présente Déclaration environnementale, Belspo satisfait à toutes les exigences légales et règlementaires qui lui sont applicables.

Les parties prenantes du SPP Politique scientifique intéressées aux différentes activités sont :

- ✓ Le gouvernement fédéral (ministres et secrétaires d'État) ;
- ✓ Les pouvoirs publics fédéraux (SPF, SPP, ESF, etc.) les Régions et les Communautés (ainsi que les organes de concertation communautaire : la Commission interministérielle de la politique scientifique - CIMPS - au niveau politique et les Commissions de coopération internationale et fédérale CIS et CFS au niveau administratif) ;
- ✓ Les universités et hautes écoles (tant les établissements dans leur ensemble que les chercheurs séparément) ;
- ✓ Les autres établissements de recherche (tant les établissements dans leur ensemble que les chercheurs séparément) ;
- ✓ L'industrie ;
- ✓ L'Union européenne (la Commission, le Conseil, le Parlement, mais également des organes administratifs tels que l'ERAC, ou European Research and innovation Area Committee) ;
- ✓ Les gouvernements étrangers, institutions internationales et organes intergouvernementaux compétents en matière de recherche et de développement ;
- ✓ Le Conseil fédéral de la Politique scientifique (CFPS) ;
- ✓ Les associations et institutions culturelles (bicommunautaires ou non) ;
- ✓ La Régie des Bâtiments ;
- ✓ Le grand public ;
- ✓ Les collaborateurs.

Une analyse détaillée des besoins et des attentes des différentes parties intéressées est réalisée chaque année lors de la revue de direction.

3. Aspects environnementaux et objectifs environnementaux

3.1. Aspects environnementaux

Le SPP Politique scientifique révisé chaque année son analyse des incidences directes sur l'environnement.

Pour chaque incidence, une évaluation sur la base de six critères a été effectuée et a permis de définir 3 niveaux de priorité :

- ✓ Flux de matières : les flux de matières sont relatifs aux relevés des consommations des ressources, de la production de déchets et d'émissions de polluants
Échelle : 3 (fort important), 2 (important), 1 (normal)
- ✓ Législation et Plan Fédéral Développement Durable (PFDD) : relatif à la législation environnementale applicable
Échelle : 3 (réglementé), 2 (autres exigences), 1 (pas d'exigences)
- ✓ Impact : impact potentiel sur l'environnement
Échelle : 3 (grave), 2 (pertinent), 1 (léger)
- ✓ Pratiques : pratiques des employés
Échelle : 3 (à arrêter), 2 (à changer), 1 (à surveiller)
- ✓ Opinion du personnel : caractérise l'opinion des employés via une enquête par rapport à la gestion environnementale de l'organisation
Échelle : 3 (orage), 2 (pluie), 1 (soleil)
- ✓ Influence : influence ou maîtrise de gestion sur l'activité en question
Échelle : 3 (élevé), 2 (moyen), 1 (pas d'influence)

Les aspects environnementaux directs qui occasionnent les incidences environnementales significatives (priorité 1) sont les suivants :

- ✓ Production de chaleur, refroidissement et traitement de l'air : consommation d'énergie et d'eau, rejet de polluants
- ✓ Mobilité domicile-travail et missions à l'étranger : consommation de carburant/électricité et émissions de CO₂
- ✓ Équipements de bureaux et éclairage : consommation d'électricité
- ✓ Utilisation des applications IT : consommation d'électricité
- ✓ Achats : consommation de matières premières et auxiliaires

Le SPP Politique scientifique révisé également chaque année son analyse des incidences indirectes de ses missions sur l'environnement selon 3 niveaux d'importance (élevée, moyenne et faible) complétée par une évaluation selon l'autonomie d'action ou de décision et selon les moyens humains et budgétaires disponibles, afin d'identifier les mesures de maîtrise envisageables par Belspo.

Ces analyses ont permis de mettre en évidence les aspects environnementaux significatifs directs et indirects liés aux activités de Belspo et de définir les objectifs environnementaux pour la période 2023-2025.

3.2. Objectifs environnementaux

3.2.1. Cycle EMAS 2019-2022 (clôturé)

➤ Objectif 1. MOINS DE PAPIER : réduire la consommation de papier.

Approche

Réduire la consommation interne de papier par une utilisation plus intensive des technologies de l'information et de la communication ainsi que par une meilleure gestion des documents papier.

Indicateurs

Réduire la consommation interne de papier de 3% / ETP / an.

Nombre de pages imprimées et photocopées en interne / ETP / an.

% de pages imprimées recto-verso en interne / ETP / an.

Nombre de pages A4 de publications imprimées en externe / an.

Actions

Réaliser le suivi des consommations de papier en interne et identifier les processus gros consommateurs.

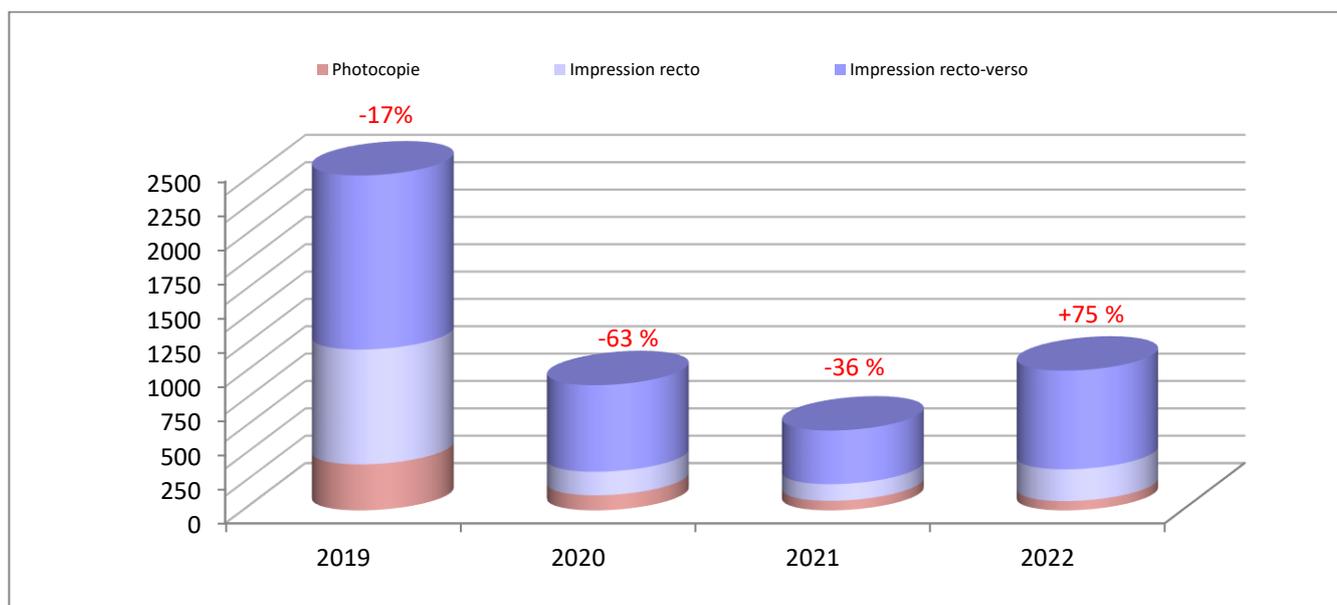
Analyser les processus gros consommateurs de papier pour essayer de diminuer leur consommation.

Faire le suivi des consommations de papier en publications réalisées en externe.

Communiquer en interne sur les possibilités des technologies de l'information et de la communication.

Communiquer les résultats des indicateurs.

Réalisations 2019-2022



Nombre de feuilles A4 utilisées pour les photocopies, pour les impressions recto et pour les impressions recto-verso par ETP
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente, cible = -3 %

Les machines multifonctions ont permis de réaliser un relevé précis des impressions par personne pour l'ensemble de la période 2019-2022.

L'indicateur de réduire la consommation de papier de 3% par an et par ETP en moyenne a été largement atteint pour la période 2019-2022.

Le résultat est évidemment à nuancer étant donné la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a rendu le télétravail obligatoire pendant une très longue partie des années 2020 et 2021 et qui a engendré une digitalisation de nombreux processus de travail.

L'analyse des processus gros consommateurs de papier pour essayer de diminuer leur consommation n'a pas été réalisée suite aux mesures Covid-19 en 2020 et 2021 et à la digitalisation de nombreux processus.

La nécessité des impressions sera traitée lors de la description des processus dans le cadre du système de maîtrise de l'organisation.

Les impressions réalisées en externe concernent :

- ✓ Les revues Science Connection ;
- ✓ Les enquêtes statistiques Recherche et Innovation de la Direction MERI « Monitoring and Evaluation of Research and Innovation » ;
- ✓ Les flyers de l'exposition Science au Palais.

	2019	2020	2021	2022
Revue Science Connection (pages A4 couleur)	676 000 2 numéros	364 000 1 numéros	728 000 2 numéros	936 000 3 numéros
Enquêtes MERI (pages A4 noir et blanc)	21 086	15 343	30 784	42 993
Flyers Science au Palais (pages A4 couleur)	2 000	-	-	-

Le suivi des consommations de papier pour les publications réalisées en externe a été réalisé chaque année et le nombre de pages imprimées varie d'année en année en fonction des enquêtes MERI (Recherche ou Innovation) et du nombre de publications du Science Connection.

À partir de 2019, le nombre d'exemplaires imprimés de chaque numéro de la revue Science Connection a fortement été réduit par la mise à jour de la liste des abonnés et grâce à la possibilité offerte de recevoir les revues uniquement en version digitale.

Il n'y a plus eu d'exposition Science au Palais organisée depuis 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les possibilités des technologies de l'information et de la communication ont fait l'objet de plusieurs communications de la part du service ICT :

- ✓ Des FAQ ont été rédigées pour le travail à distance, notamment pour l'utilisation d'Office365 qui a permis de déplacer le mail vers le cloud, de commencer l'utilisation de plate-forme de partage dans le cloud et de communiquer par vidéoconférence avec Teams ;
- ✓ Des formations ont été données pour l'utilisation de Sharepoint dans le cadre du projet CIS-CFS de l'équipe de coordination internationale ;
- ✓ Le service ICT a collaboré à la rédaction de la newsletter BELSPO pour les aspects sécurité de l'ICT ;
- ✓ La mise en place de FileSender pour permettre les échanges de gros volumes documents en interne et avec les externes de manière sécurisée.

L'objectif de réduire la consommation de papier est donc atteint pour la période 2019-2022 et est redéfini pour la période 2023-2025.

➤ Objectif 2. ACHATS DURABLES : mise en œuvre d'une politique des achats qui favorise le développement durable

Approche

Intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors d'achats de produits ou de services.

Indicateur

Jusqu'en 2019 : minimum 99% d'achats durables en quantité parmi les achats < 5000 € / an.

Depuis 2020* : pourcentage d'achats durables sur le prix total des achats < 5000 € / an.

Actions

Faire le relevé annuel des achats et identifier les nouvelles possibilités en termes d'achats durables.

Inclure des clauses 'développement durable' dans les cahiers des charges des marchés publics.

Communiquer en interne sur notre politique d'achats durables.

Communiquer les résultats des indicateurs.

Réalisations 2019-2022

Part d'achats durables à l'économat (achats < 5000€)	2019	2020	2021	2022
En nombre de pièces commandées	99%	_*	_*	_*
En prix des produits commandés	94%	87.5%	87,1%	90,87%

* Lors de la revue de direction du 02/04/2021 et répondant à une recommandation formulée pendant l'audit interne de 2020, il a été décidé de remplacer l'indicateur de cet objectif par le pourcentage d'achats durables en prix des produits commandés parmi les achats < 5000 € / an. En effet, le pourcentage en nombre de pièces commandées n'étant pas assez représentatif de la politique d'achat vert car il additionne, entre autres, des feuilles de papier avec des kilos de café et des fournitures de bureau. Il a également été décidé de ne pas mettre de cible pour cet indicateur car les achats d'une année dépendent fortement des stocks restants des années précédentes.

Un achat a été considéré comme durable si le produit concerné était :

- ✓ Issu de la filière bio (ex. jus de fruits) ;
- ✓ Réalisé à base de produits recyclés (ex. papier) ;
- ✓ Biodégradable (ex. produit d'entretien) ;
- ✓ Réalisé à base de bois durable (ex. crayon) ;
- ✓ Issu du commerce équitable (ex. café).

Belspo a poursuivi son action en matière d'alimentation durable sur le lieu de travail.

À partir du mois de septembre 2022, reprise de la distribution de fruits biologiques une fois par semaine à chaque étage après une période d'arrêt pendant les années 2020 et 2021 suite à la crise Covid-19.

Un distributeur de boissons chaudes alimenté en café issu du commerce équitable et une fontaine à eau alimentée à l'eau de ville sont présents à chaque étage.

Un distributeur de snacks comprenant des produits issus du commerce équitable est présent à la kitchenette du 23^e étage.

Un formulaire a été développé par la cellule Marchés publics pour faciliter la prise en compte de clauses de développement durable dans les cahiers des charges des marchés publics concernés. Des clauses *développement durable* ont été intégrées dans les cahiers des charges des marchés publics lorsque cela était d'application.

L'objectif de mise en œuvre d'une politique des achats qui favorise le développement durable est donc atteint pour la période 2019-2022.

➤ **Objectif 3. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MISSIONS DE BASE : mettre à profit l'influence du SPP Politique scientifique dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable**

Approche

Intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base.

Indicateurs

Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions de BELSPO qui ont un impact positif potentiel sur le développement durable/nombre de projets financés par an.

Nombre de chercheurs engagés dans les projets qui ont un impact positif potentiel sur le développement durable/an.

Nombre de réunions organisées conformément aux principes de gouvernance de la "JPI Climate" et au "Guide des réunions vertes de l'ONU"/an.

Actions

Faire le suivi annuel du nombre de projets et du nombre de chercheurs mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions ayant un impact positif potentiel sur le développement durable.

Faire le suivi annuel du nombre de réunions "vertes" organisées par Belspo.

Participer à l'élaboration du plan fédéral de développement durable.

Étudier la possibilité de lier les mesures de soutien fiscales à des objectifs sociétaux (entre autres à des objectifs de développement durable).

Réalisations 2019-2022

Au sein de la direction générale Recherche & Spatial, Belspo a la capacité d'avoir une action positive sur l'environnement via les programmes auxquels elle participe ou via ceux qu'elle met en œuvre.

Les différentes actions des services opérationnels en lien avec le développement durable sont valorisées notamment via le site internet de Belspo : www.belspo.be.

Il y a eu 125 projets mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions de BELSPO qui ont eu un potentiel impact positif sur le développement durable sur les 185 projets financés sur la période 2019-2022.

Il y a eu 255 chercheurs engagés dans les projets qui ont un potentiel impact positif sur le développement durable sur la période 2019-2022.

Le suivi du nombre de réunions "vertes" organisées par Belspo n'a été réalisé qu'à partir du deuxième semestre de 2022 étant donné que les critères de la check-list « réunion verte » n'ont été validés qu'en juin 2022 suite aux mesures Covid-19 en 2020 et 2021.

La check-list « réunion verte » a été utilisée deux fois pour l'organisation de réunions "vertes" en 2022.

Les représentants de Belspo à la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) ont participé à l'élaboration du plan fédéral de développement durable.

En ce qui concerne la possibilité de lier les mesures de soutien fiscales à des objectifs sociétaux, cette action a été abandonnée étant donné qu'elle n'était pas une priorité politique.

L'objectif d'intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base est partiellement atteint pour la période 2019-2022 et est redéfini pour la période 2023-2025.

3.2.2. Cycle EMAS 2023-2025

Pour le cycle EMAS 2023-2025, il a été décidé en revue de direction 2023 de poursuivre les objectifs environnementaux « Consommation de papier » et « Développement durable dans les missions de base » qui offrent encore un fort potentiel de réalisation.

➤ **Objectif 1. CONSOMMATION DE PAPIER : surveiller la consommation de papier**

Approche

Suivre les impressions et les photocopies réalisées en interne, suivre les impressions réalisées en externe et analyser les services ou les processus gros consommateurs de papier.

Indicateurs

Nombre de pages imprimées et photocopiées en interne / mois.

Nombre de pages imprimées et photocopiées en interne / ETP / an.

Nombre de pages imprimées en externe / an.

Actions

Suivre mensuellement les impressions et les photocopies réalisées en interne.

Suivre annuellement les impressions réalisées en externe.

Analyser les services ou les processus gros consommateurs de papier.

➤ **Objectif 2. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES MISSIONS DE BASE : mettre à profit l'influence du SPP Politique scientifique dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable**

Approche

Intégrer une réflexion sur les dimensions environnementale, sociale et économique lors du développement et de la mise en œuvre de programmes et autres actions de soutien à la recherche dans le cadre de nos missions de base.

Indicateurs

Implémenter la nouvelle plate-forme pour les nouveaux programmes (2024).

Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre des programmes et actions de BELSPO qui ont un potentiel impact positif sur les différents SDG (annuel, à partir de 2024).

Les notes de politique générale contiennent de l'information concernant les SDG.

Nombre de réunions organisées conformément aux critères des réunions vertes de BELSPO par an.

L'inventaire de la recherche climat en Belgique est disponible et est mis à jour.

Actions

Développer et mettre en œuvre une plate-forme en ligne de soumission, d'évaluation et de rapportage de proposition et projets de recherche et y inclure les différents SDG (Sustainable Development Goals), de sorte que les promoteurs des projets sélectionnés indiquent eux-mêmes à quels SDG leurs recherches contribuent.

Faire le suivi annuel du nombre de projets financés par BELSPO, par SDG.

Inclure de l'information concernant la contribution de BELSPO à la réalisation des SDG dans les notes de politique générale.

Faire le suivi annuel du nombre de réunions "vertes" organisées par BELSPO.

Établir un inventaire de la recherche climat en Belgique (avec l'aide d'une personne spécialisée, engagée via Talent Exchange).

4. Indicateurs de performance environnementale

L'approvisionnement et l'utilisation des énergies et de l'eau sont gérés par la Régie des Bâtiments qui est le Property manager en charge du bâtiment WTC III.

Le bâtiment n'étant pas équipé de compteurs individuels de gaz, d'électricité et d'eau pour les différents occupants, une clé de répartition en fonction de la superficie occupée par chaque occupant est donc appliquée aux consommations totales. En ce qui concerne le SPP Politique scientifique qui occupe les étages 22, 23 et 24 du bâtiment, le pourcentage d'occupation du bâtiment pour l'année 2022 a été fixé à 10,89% par la Régie des Bâtiments.

Belspo a tenu compte, lorsque cela a été jugé pertinent, des meilleures pratiques de management environnemental définies dans la Décision (UE) 2019/61 de la commission concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique.

Suite aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19, le télétravail a été rendu obligatoire pour les membres du personnel du SPP Politique scientifique du 16/03/2020 au 28/02/2022 et depuis lors le télétravail est autorisé sur base volontaire pendant maximum 3 jours par semaine.

Dans le cadre du plan fédéral de crise face à la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement fédéral a décidé le 31 août 2022 de prendre une série de mesures et de recommandations applicables à partir du 26 septembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023 pour réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale :

- ✓ Diminuer la température à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale ;
- ✓ Réguler l'utilisation de la climatisation (jusqu'à un maximum de 27 degrés) ;
- ✓ Éteindre l'éclairage des bâtiments de l'administration fédérale et des monuments entre 19h00 et 6 h00 ;
- ✓ Fermer temporairement certains bâtiments ou, par bâtiment, fermer temporairement certains étages en fonction du taux d'occupation effectif (pas d'application pour le SPP Politique scientifique).

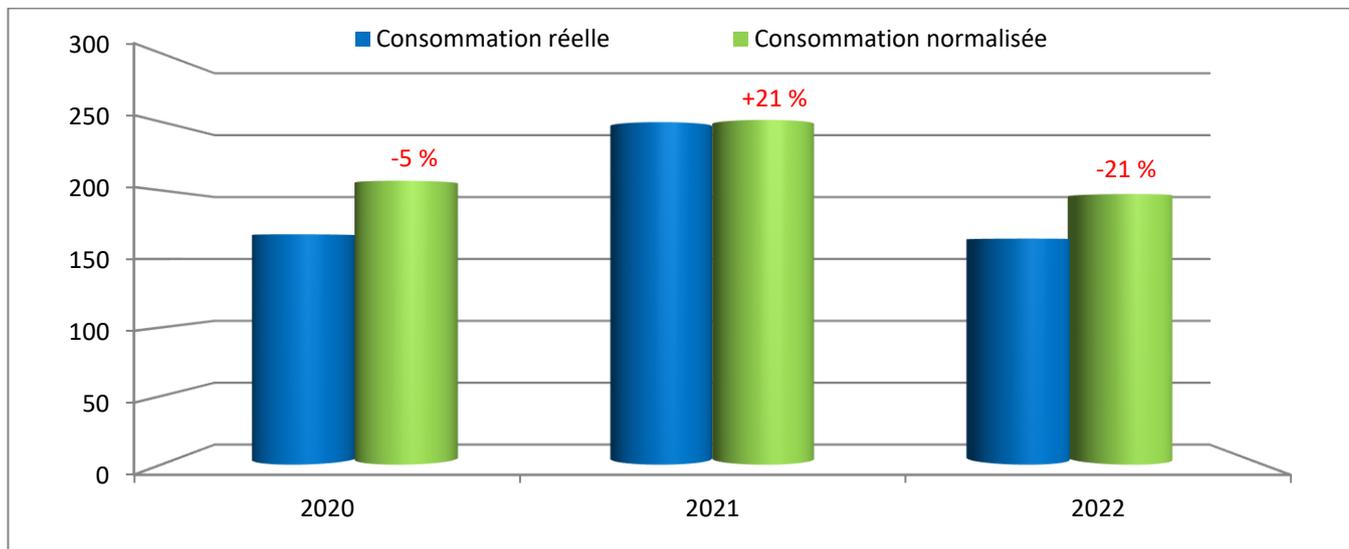
4.1. Énergie

4.1.1. Gaz

La consommation normalisée permet d'intégrer la rigueur de la saison de chauffe et de pouvoir ainsi comparer les besoins en chaleur du bâtiment indépendamment du climat extérieur.

La consommation normalisée = Consommation réelle (kWh) * DJ normaux/DJ année correspondante.

La température équivalente s'obtient en ajoutant 60 % de la température moyenne du jour J à 30 % de la température du jour J-1, auquel on ajoute encore 10 % de la température du jour J-2. Les degrés-jours s'obtiennent alors en retranchant 16,5 °C (limite à partir de laquelle on commence à chauffer) de la température équivalente calculée (source : <http://www.gaznaturel.be/consommateurs/la-federation-du-gaz-naturel/publications/degres-jours>).



Consommation de gaz réelle et normalisée (kWh/m²)
 En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation de gaz par m² a diminué en 2022.

La consommation de gaz en 2022 a diminué par rapport à l'année 2021, d'une part par l'obligation en 2021 du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement ; et d'autre part par la mesure prise par le gouvernement fédéral de diminuer la température à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale à partir du 26 septembre 2022.

Consommation normalisée par m²

$R = A/B$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3750 m²

2020 : $R = 776\,228 / 3\,750 = 207 \text{ kWh/m}^2$

2021 : $R = 942\,746 / 3\,750 = 251,4 \text{ kWh/m}^2$

2022 : $R = 740\,086 / 3\,750 = 197,4 \text{ kWh/m}^2$

Consommation normalisée par ETP

$R = A/B$

A : correspond à la consommation normalisée totale de gaz en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 : $R = 776\,228 / 155 = 5\,008 \text{ kWh/ETP}$

2021 : $R = 942\,746 / 155,72 = 6\,054 \text{ kWh/ETP}$

2022 : $R = 740\,086 / 152,88 = 4\,841 \text{ kWh/ETP}$

Benchmarking

Consommation réelle de gaz	kWh/m ² /an
Belspo 2022	197,4
Bureaux publics en RBC 2012	71
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	107

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

Le benchmarking nous montre que notre consommation réelle totale de gaz en kWh/m² pour l'année 2022 est nettement supérieure par rapport à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS en 2012.

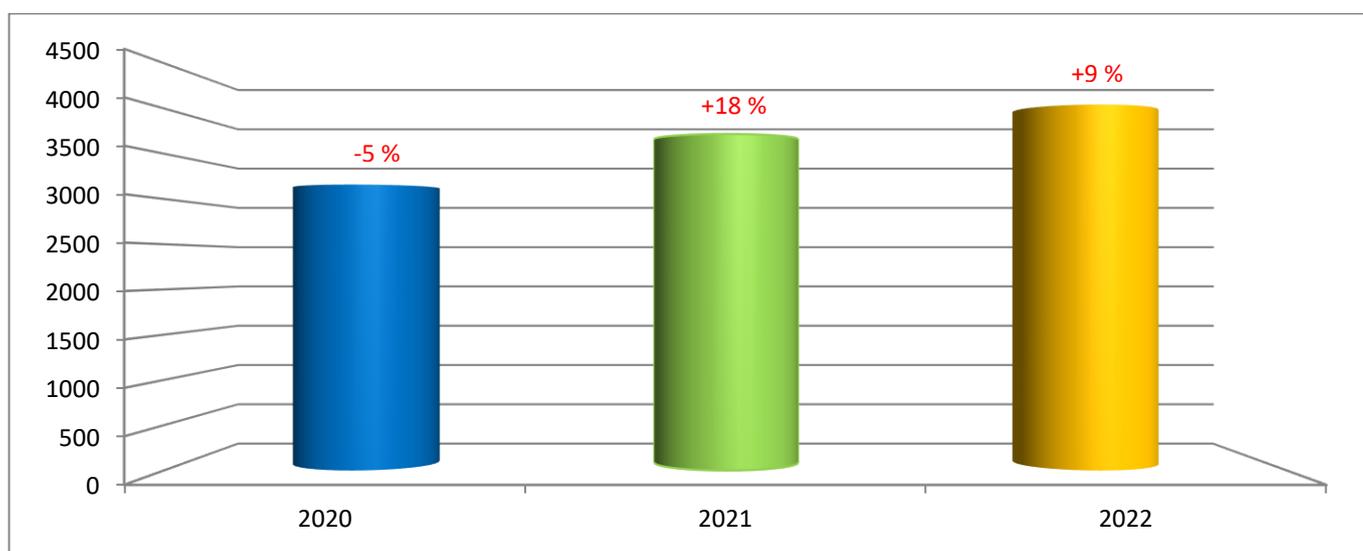
Les actions menées par Belspo pour mieux gérer le chauffage du bâtiment en 2022 se sont limitées à la communication immédiate au property manager de tout problème de chauffage ou de climatisation.

4.1.2. Électricité

Le property manager confirme que l'électricité du bâtiment est 100% verte.

Le WTC III est équipé d'un système de cogénération d'électricité alimenté au gaz qui produit environ 90% des besoins totaux du bâtiment.

Le bâtiment n'est pas équipé de système de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques ou éoliennes).



Consommation d'électricité (kWh/ETP)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation d'électricité par ETP a augmenté en 2022.

Le property manager n'a pas pu donner une explication à l'augmentation de l'année 2022. Cette augmentation par ETP peut partiellement être expliquée par la diminution du nombre d'ETP du SPP Politique scientifique.

Consommation totale par m²

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3750 m²

$$2020 : R = 489\,552 / 3\,750 = 130,6 \text{ kWh/m}^2$$

$$2021 : R = 578\,699 / 3\,750 = 154,3 \text{ kWh/m}^2$$

$$2022 : R = 618\,072 / 3\,750 = 164,8 \text{ kWh/m}^2$$

Consommation totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la consommation totale d'électricité en kWh

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 : R = 489 552 / 155 = 3 158,4 kWh/ETP

2021 : R = 578 699 / 155,72 = 3 716,3 kWh/ETP

2022 : R = 618 072 / 152,88 = 4 042,9 kWh/ETP

Benchmarking

Consommation d'électricité	kWh/m ² /an
Belpo 2022	164,8
Bureaux publics en RBC 2012	94
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	107
Consommation d'électricité	kWh/ETP/an
Belpo 2022	4 042,9
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	3 686

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

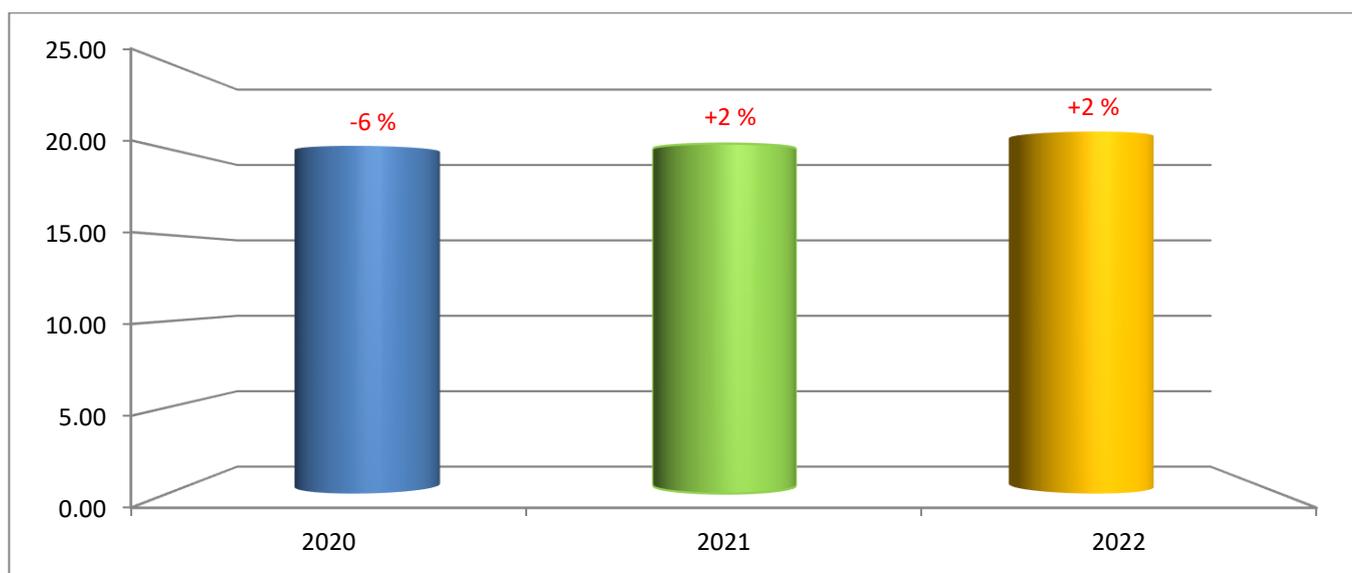
Le benchmarking nous montre que notre consommation totale d'électricité en kWh/m² pour l'année 2022 est 57% supérieure par rapport à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS en 2012, mais que notre consommation totale d'électricité en kWh/ETP est seulement 10% supérieure à la moyenne des SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS.

4.2. Eau

Belpo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation de l'eau, notamment :

- ✓ Robinets des lavabos munis de bouton poussoir et de dispositifs de réduction du débit ;
- ✓ Réservoir pour toilette à double débit (10l/5l) ;
- ✓ Urinoirs avec un système de détection ;
- ✓ Lave-vaisselles économes en eau ;
- ✓ Aquastop pour les distributeurs de boissons chaudes, les fontaines à eau et les lave-vaisselles ;
- ✓ Affichettes de sensibilisation aux fuites d'eau dans les sanitaires.

Le bâtiment WTC III ne dispose pas d'un système de récupération des eaux pluviales.



Consommation d'eau (m³/ETP)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

La consommation d'eau par ETP a légèrement augmenté en 2022 mais reste relativement stable sur les 3 dernières années.

Consommation totale par m²

R = A/B

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m³

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3750 m²

2020 : R = 3 127 / 3 750 = 0,83 m³/m²

2021 : R = 3 161 / 3 750 = 0,84 m³/m²

2022 : R = 3 210 / 3 750 = 0,86 m³/m²

Consommation totale par ETP

R = A/B

A : correspond à la consommation annuelle d'eau en m³

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 : R = 3 127 / 155 = 20,17 m³/ETP

2021 : R = 3 161 / 155,72 = 20,30 m³/ETP

2022 : R = 3 210 / 152,88 = 21 m³/ETP

Benchmarking

Consommation d'eau	m ³ /ETP
Belspo 2022	21
Bureaux en France	2,5-6
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	11

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

Consommation d'eau	m ³ /ETP
Belspo 2022	21
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	6,4

Le benchmarking nous indique que notre consommation d'eau est chaque année très largement supérieure à la moyenne des bureaux publics situés en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'au repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61.

Cette consommation excessive en eau résulte sans doute du système de climatisation de la tour WTC III.

4.3. Déchets

Remarque : étant donné que le télétravail est resté obligatoire durant toute l'année 2021 en raison des mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, il n'y a pas eu de pesages des différents types de déchets en 2021.

4.3.1. Quantité annuelle totale de déchets de bureau produits

Belspo a mis en place des mesures pour prévenir la production de déchets, notamment :

- ✓ Sensibiliser le personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ Assurer la durabilité des achats ;
- ✓ Remettre le mobilier et les équipements qui ne sont plus utilisés à l'Administration du Domaine qui se charge de la revalorisation ou de la destruction ;
- ✓ Assurer les réparations, les contrôles et les entretiens des équipements par des professionnels ;
- ✓ Utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable ;
- ✓ Mettre à la disposition du personnel des fontaines à eau ;
- ✓ Sensibiliser le personnel au tri des déchets.

Types de déchets et filière d'élimination

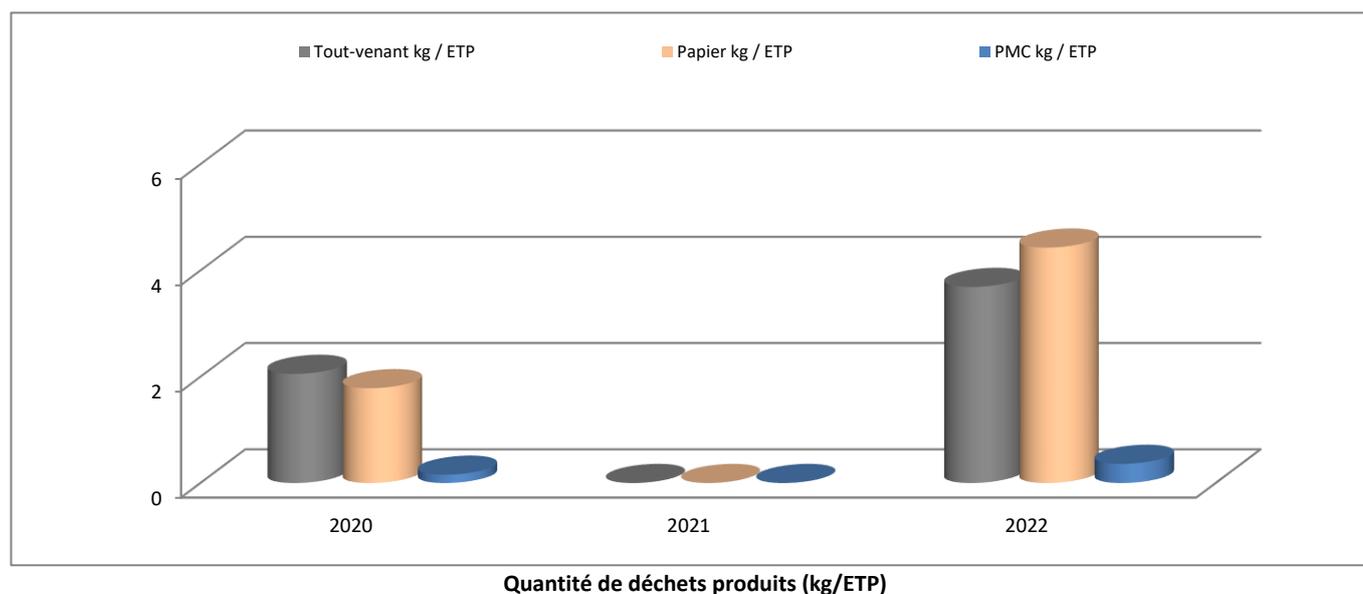
Types de déchets	Filière d'élimination
Tout-venant	Enlèvement par des sociétés spécialisées, incinération des déchets "tout venant" et recyclage de tous les autres types de déchets.
PMC	
Papier	
Verre	
Carton	
Piles alcalines	
Déchets particuliers (déchet électriques, électroniques, dangereux ...)	Enlèvement par des sociétés spécialisées
Déchets compostables	Compost pour le potager d'entreprise du WTC III

Jusqu'en 2018, tous les sacs de déchets étaient systématiquement comptés chaque jour ouvrable par le personnel d'entretien de Belspo et le nombre de sacs était multiplié par le poids moyen d'un sac de déchets correspondant. Mais depuis le déménagement de Belspo en mars 2019, l'enlèvement des sacs de déchets des étages de Belspo est réalisé par une société contractante pour l'ensemble du bâtiment WTC III, il n'est donc plus possible de compter le nombre de sacs enlevés quotidiennement chez Belspo.

La méthode de calcul a donc été adaptée à partir de 2019 en pesant les poids des différents types de déchets chaque jour ouvrable durant plusieurs mois et en extrapolant les résultats pour une année complète en tenant compte du nombre de jours ouvrés.

Erratum concernant les données publiées dans la Déclaration environnementale 2021 (données 2020) : en ce qui concerne l'année 2020, les pesages journaliers n'ont été réalisés que pendant le mois de février en raison du télétravail rendu obligatoire à partir du 16/03/2020 suite à la crise du Covid-19 ; les données des pesages des différents déchets ne devaient donc pas être extrapolés sur une année complète mais uniquement sur 52 jours ouvrés correspondant à la période allant du 01/01/2020 au 15/03/2020. La quantité totale de déchets par ETP pour l'année 2020 est par conséquent de 3.99 kg/ETP au lieu de 19,12 kg/ETP et n'est donc pas comparable avec les autres années.

En ce qui concerne l'année 2022, les pesages ont eu lieu pendant les mois de septembre 2022 et novembre 2022. Le télétravail étant obligatoire du 01/01/2022 au 28/02/2022, les données des pesages des 2 mois de l'année 2022 n'ont pas être extrapolés sur une année complète mais sur les 202 jours ouvrés correspondant à la période allant du 01/03/2022 au 31/12/2022 et ne sont donc pas comparable non plus avec les autres années.



Quantité totale par ETP

$$R = A/B$$

A : correspond à la quantité totale annuelle de déchets en kg

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 (52 jours ouvrés) : R = 618.9 / 155 = 3.99 kg/ETP

2021 : pas d'application

2022 (202 jours ouvrés) : R = 1 296,47 / 152,88 = 8.48 kg/ETP

Benchmarking

Déchets tout-venant	Kg/ETP/an
Belspo 2022	na
Bureaux en RBC 2008	80
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	75
Déchets papier-carton	Kg/ETP/an
Belspo 2022	na
Bureaux en RBC 2008	140
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	118
Déchets PMC	Kg/ETP/an
Belspo 2022	na
Bureaux en RBC 2008	2
SPP/SPF enregistrés ou en voie d'enregistrement EMAS 2011	4

(IBGE, Benchmarking secteur tertiaire 2012)

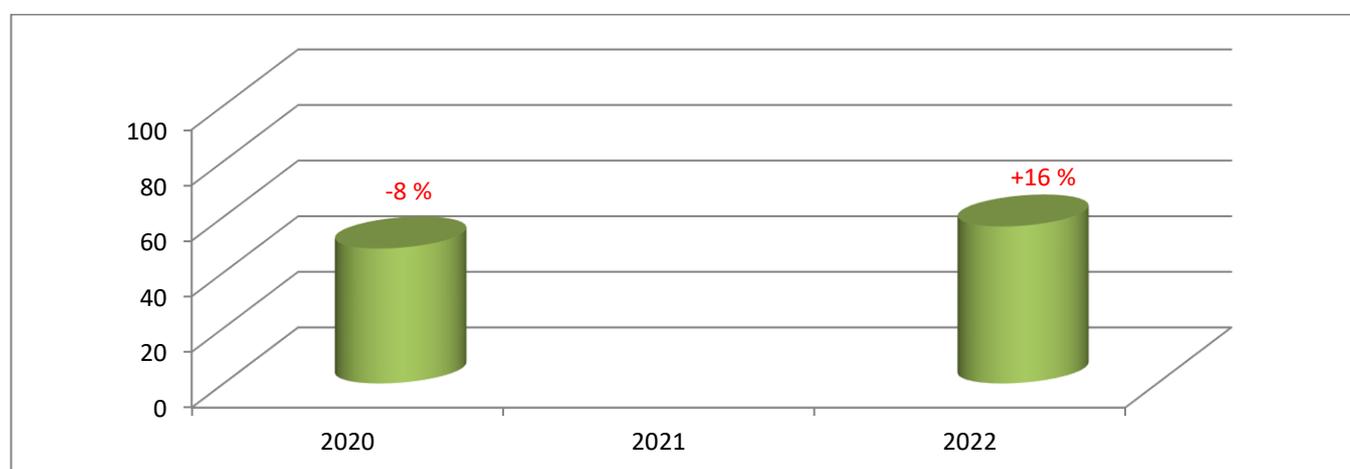
Quantité totale de déchets	kg/ETP/an
Belspo 2022	na
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	< 200

Les comparaisons avec le benchmarking des bureaux publics situés en Région de Bruxelles-Capitale en 2012 ainsi qu'avec le repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61 ne sont pas pertinentes pour l'année 2022 étant donné que les données calculées pour le SPP Politique scientifique ne concernent pas l'année complète.

4.3.2. Quantité annuelle totale de mobilier et d'équipements qui sont réutilisés

La totalité du mobilier et de l'équipement hors service ou qui n'est plus utilisé est remis chaque année par Belspo à l'Administration du Domaine qui se charge de sa revalorisation ou de sa destruction.

4.3.3. Quantité de déchets de bureau destinés au recyclage



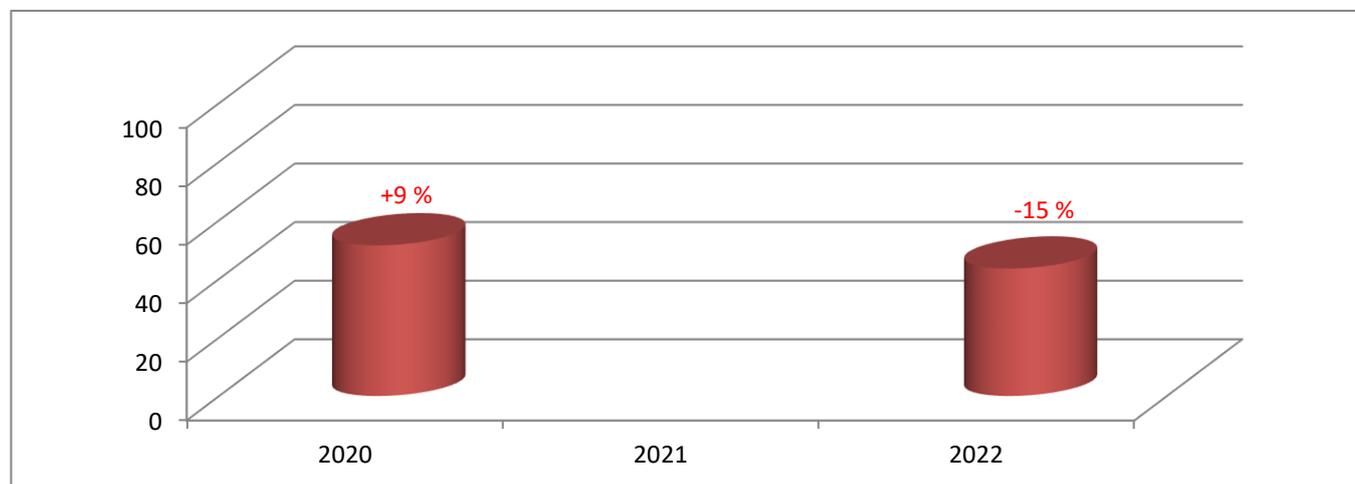
Pourcentage de déchets de bureau destinés au recyclage (en % de la quantité totale de déchets par poids)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

2020 : 300,6 kg / 618,9 kg = **48,6 %**
2021 : pas d'application
2022 : 732,3 kg / 1 296,5 kg = **56,5 %**

4.3.4. Quantité de déchets de bureau résiduels

Fraction de déchets qui ne sont pas destinés à la réutilisation, au recyclage, au compostage ou à la digestion anaérobie.



Pourcentage de déchets de bureau résiduels (en % de la quantité totale de déchets par poids)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

2020 : 318,3 kg / 618,9 kg = **51,4 %**
2021 : pas d'application
2022 : 564,2 kg / 1 296,5 kg = **43,5 %**

4.4. Matières

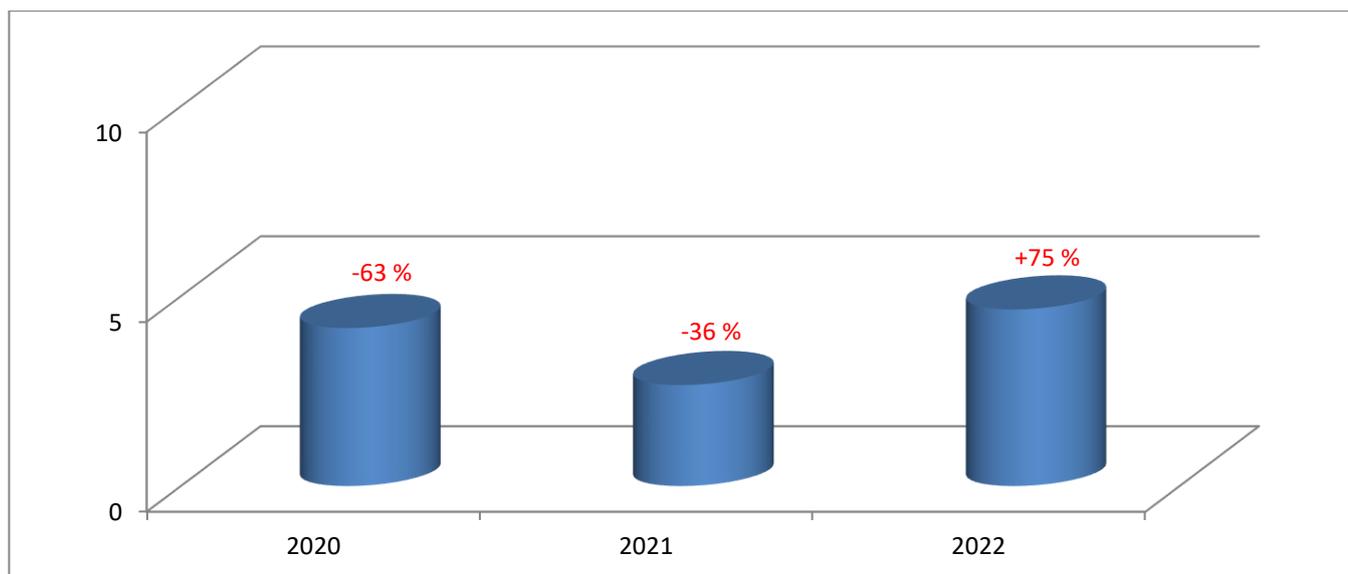
À l'exception des achats de papier de bureau et de fournitures, Belspo n'utilise pas de matière (à l'exclusion des vecteurs énergétiques et de l'eau) pour la réalisation de ses activités.

Belspo a mis en place des mesures pour limiter au maximum l'utilisation du papier de bureau, notamment :

- ✓ La sensibilisation du personnel à l'utilisation raisonnée du papier de bureau ;
- ✓ La mise en œuvre de procédures internes telles que : des documents sans support papier, développement des signatures électroniques et des archives électroniques, la non-impression des documents de réunion, l'impression recto verso par défaut, le déverrouillage des imprimantes à l'aide de badges personnels, etc.

Belspo suit depuis de nombreuses années l'indicateur concernant les quantités de papier de bureau, voir l'objectif environnemental "Moins de papier".

4.4.1. Quantité journalière de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées



Quantité de feuilles (A4) de papier de bureau utilisées (feuilles de papier/ETP/journée de travail)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$R=A/B$

A : correspond à la quantité totale de feuilles de papier/journée de travail

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2019 : $R = (390\,494 / 159,39) / 220 = 11,1$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

2020 : $R = (141\,984 / 155) / 220 = 4,2$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

2021 : $R = (90\,964 / 155,72) / 220 = 2,7$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

2022 : $R = (156\,299 / 152,88) / 220 = 4,7$ feuilles de papier/ETP/journée de travail

Benchmarking

Consommation de papier	Feuilles/ETP /journée de travail
Belspo 2022	4,7
Repère d'excellence selon la Décision (UE) 2019/61	< 15

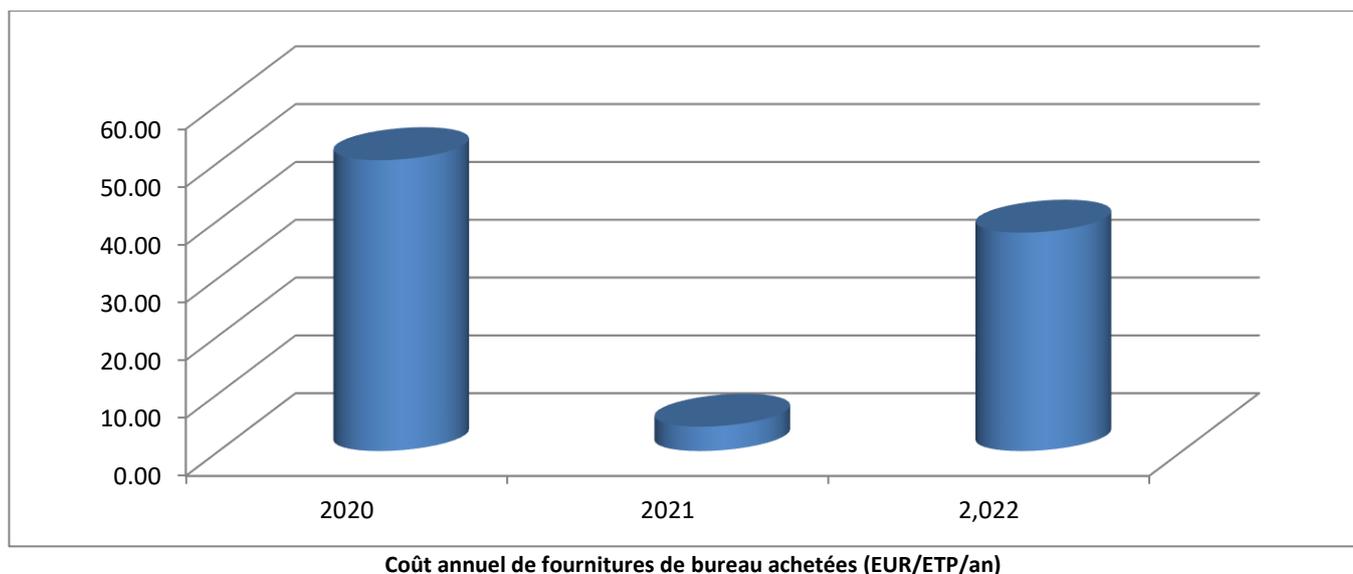
La comparaison avec le Repère d'excellence pour le secteur de l'administration publique selon la Décision (UE) 2019/61 nous indique que notre utilisation de feuilles de papier A4 pour l'année 2022 est largement inférieure par ETP/journée de travail.

Le résultat est évidemment à nuancer étant donné la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a rendu le télétravail obligatoire du 16/03/2020 au 28/02/2022 et qui a par conséquent largement contribué à la digitalisation des processus de travail.

4.4.2. Part du papier de bureau certifié respectueux de l'environnement

Belspo achète uniquement du papier blanc A4 (80 g/m²) certifié FSC et disposant du label EU Ecolabel.

4.4.3. Coût annuel de fournitures de bureau achetées



$$R=A/B$$

A : correspond au coût annuel des fournitures de bureau achetées

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 : R = 7 798 / 155 = 50,3 €/ETP/an

2021 : R = 656 / 155,72 = 4,2 €/ETP/an

2022 : R = 5 776 / 152,88 = 38 €/ETP/an

Le coût annuel de fournitures de bureau achetées par ETP a augmenté en 2022.

Étant donné que le télétravail est resté obligatoire durant toute l'année 2021 suite aux mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, il n'y a eu que très peu d'achat de fournitures de bureau en 2021.

Cet indicateur est peu représentatif pour une année étant donné qu'il ne tient pas compte des stocks existants en fin d'année précédente.

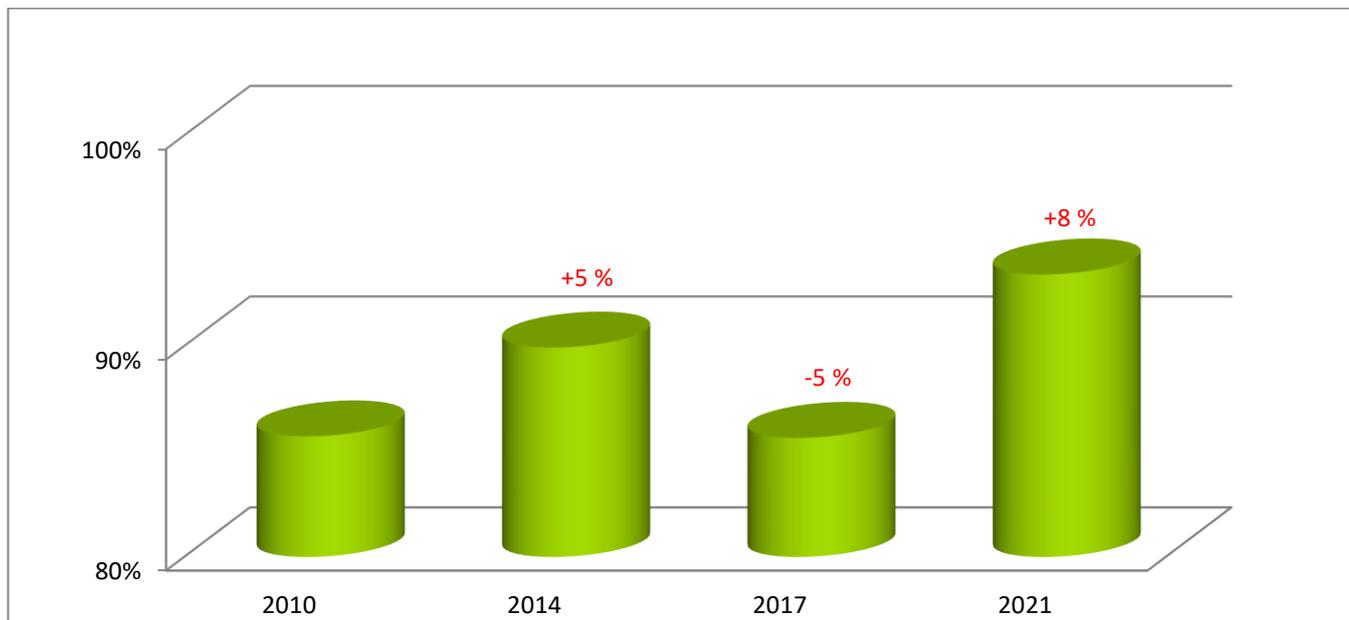
Belspo suit depuis de nombreuses années l'indicateur concernant la part d'achats durables sur le prix total des achats < 5000€, voir l'objectif environnemental "Achats durables".

4.5. Déplacements

Belspo a instauré depuis plusieurs années des méthodes de travail souples pour les membres du personnel, ce qui réduit ainsi les besoins en transports dans leur ensemble, notamment par l'introduction du télétravail et par la mise en place de réunions virtuelles.

4.5.1. Domicile - lieu de travail

En ce qui concerne la mobilité domicile - lieu de travail, une enquête mobilité a été réalisée en 2010, 2014, 2017 et 2021 auprès du personnel Belspo dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise pour connaître les moyens de transport utilisés entre le domicile et le lieu de travail.



Pourcentage de déplacements domicile - lieu de travail via mobilité durable (transports en commun, à vélo ou à pied)
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'enquête mobilité précédente

Enquête mobilité

	2010	2014	2017	2021
Voiture individuelle, cyclomoteur ou moto	8,4%	7,2%	14,4%	6,6%
Covoiturage (collègues et famille)	5,9%	0,7%	0%	0%
Train	59,7%	66,2%	57,4%	66,9%
STIB/TEC/DE LIJN	20,2%	19,4%	22,3%	25,3%
Vélo	5,0%	3,6%	5,9%	1,2%
A pied	0,8%	0,7%	0%	0%
Mobilité durable	85,7%	89,9%	85,6%	93,4%

Les résultats de 2021 montrent que 93% du personnel privilégie la mobilité durable pour son déplacement domicile - lieu de travail. Ce taux très élevé de mobilité durable peut-être expliqué par la proximité de Belspo par rapport à la gare de Bruxelles-Nord, par le remboursement à 100 % des transports en commun et par l'indemnité accordée aux cyclistes (0,24 €/km).

Un plan de déplacement d'entreprise 2022 a été introduit auprès de Bruxelles-Environnement et comporte un plan d'action visant à améliorer la mobilité durable, dont, entre autres, les actions suivantes :

- ✓ Organisation d'actions de sensibilisation des collaborateurs ;
- ✓ Remboursement des abonnements Villo! ;
- ✓ Élargissement structurel du télétravail tout en tenant compte des directives fédérales.

4.5.2. Mobilité liée aux missions

Pour les missions en Belgique, Belspo rembourse, à quelques exceptions près, uniquement les frais des transports en commun.

Dans le cadre du plan de déplacement entreprise de 2022, il ressort que 96% des collaborateurs utilisent les transports en commun, 2% la voiture, 1% le vélo et 1% la marche à pied comme mode de transport pour les missions en Belgique.

Concernant la mobilité liée aux missions à l'étranger, les déplacements en train sont privilégiés, les voyages en avion ne sont autorisés que si la distance aller simple dépasse 800 km.

Le service ICT a installé des outils performants permettant l'organisation de vidéoconférences.
Le nombre de missions à l'étranger est lié aux nombreuses tâches de représentations internationales qui sont confiées à Belspo.

En 2022, les membres du personnel ont effectué 105 missions à l'étranger en train et 61 en avion.
Le faible nombre de missions en 2020 et en 2021 est dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a eu comme conséquence l'annulation de quasi tous les déplacements à l'étranger à partir du 16/03/2020 jusqu'au 28/02/2022 et leur remplacement par des vidéo-conférences lorsque l'organisateur le proposait.

Missions à l'étranger

	2020		2021		2022	
	Train	Avion	Train	Avion	Train	Avion
Nombre de missions	30	16	15	5	105	61

4.5.3. Mobilité liée aux véhicules de service

Nombre de véhicules de service

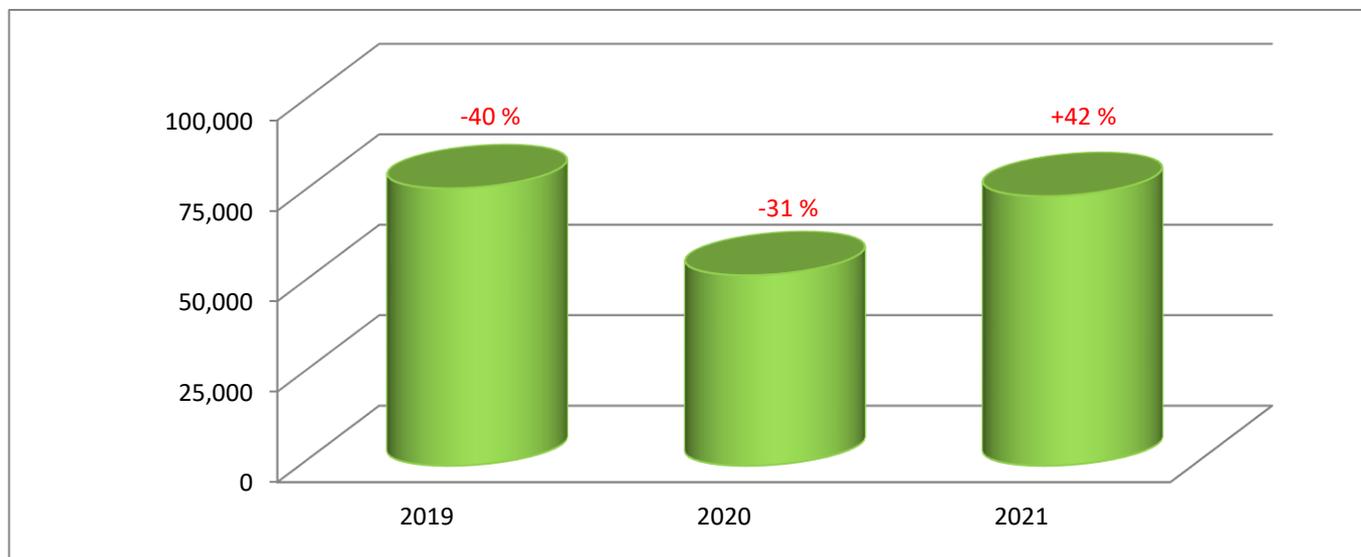
2020 : 6 véhicules dont 2 diesels, 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

2021 : 6 véhicules dont 2 diesels, 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

2022 : 6 véhicules dont 2 diesels, 1 essence, 2 essences/hybride et 1 essence/hepv

Les véhicules diesels et essence sont utilisés par le service Logistique et les véhicules essences/hybride ou essence/hepv sont utilisés par 3 directeurs.

Dans un souci de diminuer l'impact environnemental de son parc automobile, Belspo a renouvelé en 2020 les leasings des 3 voitures diesels utilisés par les directeurs par 2 voitures essences/hybride et 1 voiture essence/hepv.



Distance totale (km) parcourue par les véhicules de service
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service

2020 : 52 626 km

2021 : 74 472 km

2022 : 76 173 km

La distance totale parcourue par les véhicules de service en 2022 est légèrement supérieure à celle parcourue en 2021.

La distance parcourue en 2022 par les véhicules utilisés par le service Logistique est 12 280 km, ce qui représente seulement 16,12 % de la distance totale parcourue par les 6 véhicules de service.

Notons que nous avons peu de maîtrise sur cet indicateur car l'usage des voitures de service par les directeurs fait partie des avantages extra-légaux qui leur sont accordés, ce qui est un incitant à leur utilisation tant sur le plan professionnel que sur le plan privé.

4.5.4. Utilisation du vélo

Depuis 2011, Belspo ne propose plus de vélos de service à disposition des membres du personnel pour leurs missions à Bruxelles mais rembourse les abonnements aux vélos en libre-service Villo!

Nombre d'abonnements Villo! remboursés

2020 : 1

2021 : 0

2022 : 1

Le nombre d'abonnements Villo! remboursés a fortement diminué depuis le déménagement de Belspo en mars 2019 étant donné la proximité de la gare du Nord qui ne nécessite donc plus l'usage des Villo! en complément des transports en commun pour rejoindre le lieu de travail.

Nombre de membres du personnel ayant reçu des indemnités vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail

2020 : 11

2021 : 8

2022 : 10

Le faible nombre de membres du personnel ayant utilisé le vélo pour leurs déplacements domicile-lieu de travail est en partie expliqué par le fait que la plupart des collaborateurs habitent en dehors de la zone Bruxelles.

4.5.5. Mobilité des visiteurs

La manière de rejoindre le bâtiment WTC III est renseignée sur le site web de Belspo.

Étant donné la nature de ses activités, Belspo génère chaque année un flux important de visiteurs.

2018 : 6 232 visiteurs

2019 : 3 920 visiteurs

2020 : 854 visiteurs

2021 : 92 visiteurs

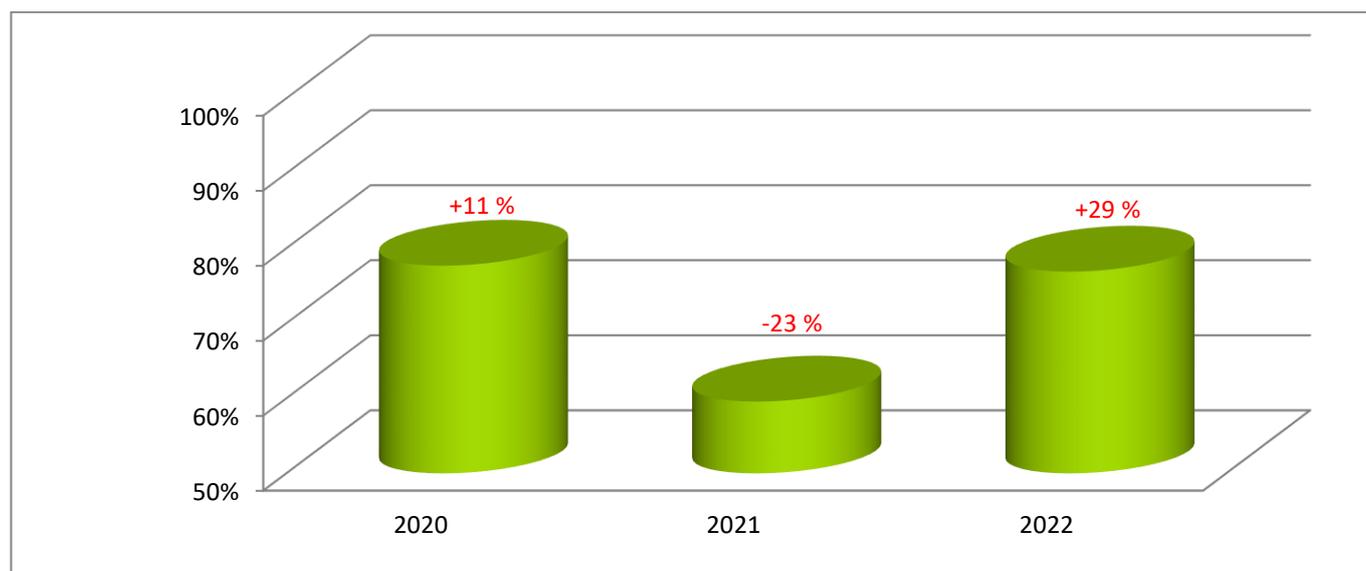
2022 : 664 visiteurs

La forte diminution du nombre de visiteurs en 2019 par rapport aux années précédentes est due à l'impossibilité d'organiser des grandes réunions au WTC III durant l'année 2019 suite au déménagement de Belspo dans l'attente de l'aménagement de grandes salles de réunion.

Le faible nombre de visiteurs en 2020, 2021 et 2022 est dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a empêché la tenue de presque toutes les réunions avec des visiteurs à partir du 16/03/2020 jusqu'au 28/02/2022 et le remplacement de nombreuses réunions en présentiel par des réunions en visio-conférence.

Lors de l'enregistrement des visiteurs à l'accueil de Belspo, il leur est demandé d'indiquer leur moyen principal de transport utilisé pour se rendre à Belspo.

Le calcul du pourcentage de visiteurs utilisant des moyens de déplacement durables (les transports en commun, le vélo ou la marche à pied) est réalisé sur base des visiteurs qui ont indiqué leur mode de déplacement sur le formulaire d'enregistrement.



Pourcentage de visiteurs de Belspo utilisant des moyens de déplacement durables
En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

Sur les 342 visiteurs ayant indiqué leur mode principal de déplacement pour se rendre à Belspo en 2022, 511 d'entre eux (76,9%) ont utilisé les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.

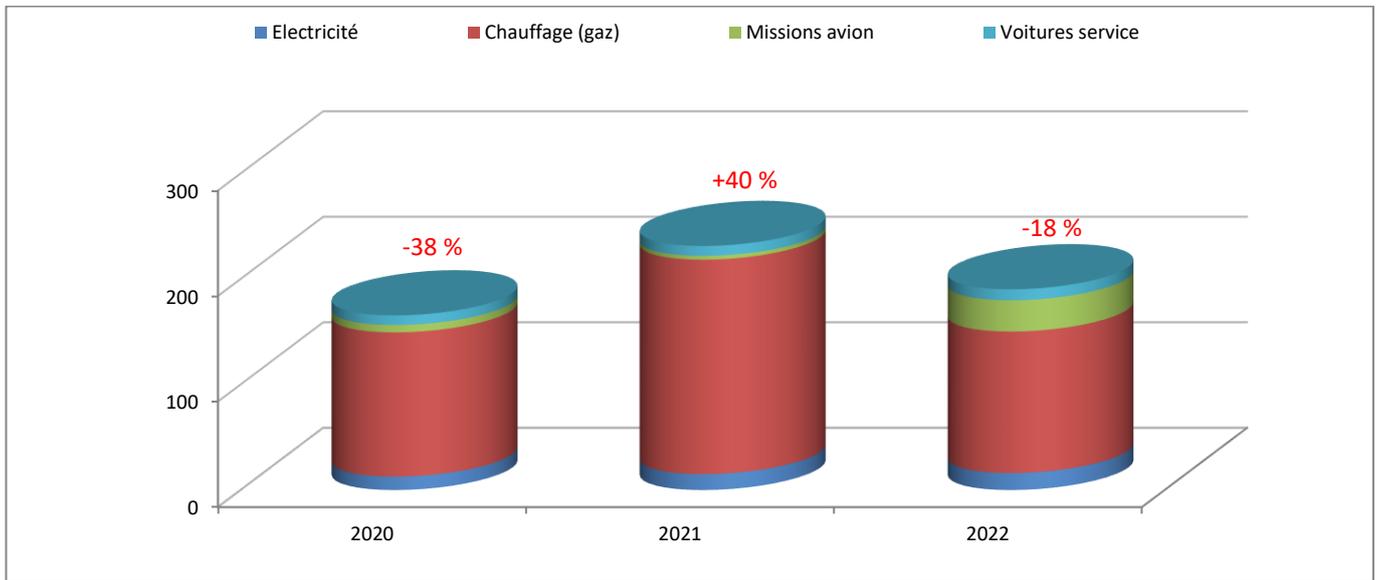
4.6. Émissions

4.6.1. Quantité annuelle totale d'émissions de CO₂

Les données mentionnées ne concernent que les émissions de CO₂. En effet, les émissions d'autres gaz (SO₂, NO_x et PM) ne sont pas renseignées car elles ne sont pas pertinentes au regard de nos activités de bureau.

Étant donné que les missions à l'étranger en train ne représentaient ces dernières années qu'un très faible pourcentage (moins de 0,3%) de la quantité totale d'émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique en chauffage (gaz), en électricité, en carburant pour les véhicules de service ainsi qu'aux missions à l'étranger en avion, il a été décidé lors de la revue de direction 2023 de ne plus les calculer et de ne plus les présenter.

En 2022, les émissions totales de CO₂ liées à la consommation énergétique en chauffage (gaz), en électricité, en carburant pour les véhicules de service ainsi qu'aux missions à l'étranger en avion représentent 190,2 tonnes CO₂eq.



Émissions totales de CO₂ liées au bâtiment, aux missions à l'étranger et aux véhicules de service (T CO₂eq)

(Électricité verte : 0,026 kg CO₂/kWh; gaz : 0,217 kg CO₂/kWh; diesel : 2,688 kg CO₂/l; essence : 2,3 kg CO₂/l - source : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Missions avion : calculé à l'aide du site <https://www.greentripper.org>)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

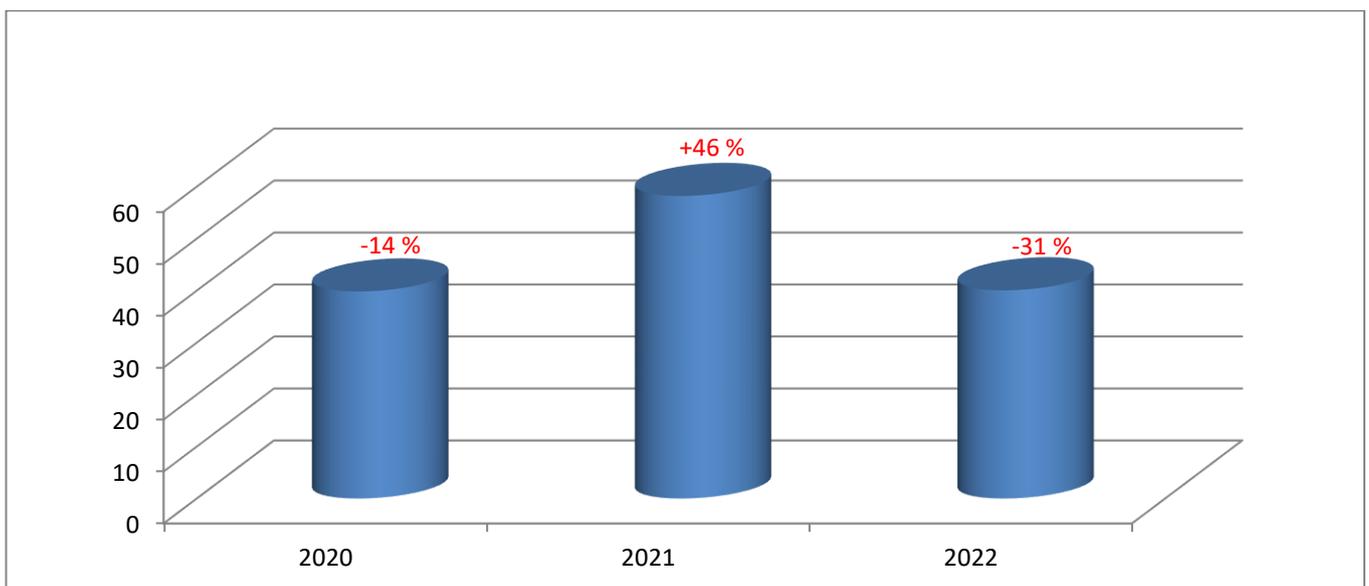
Les émissions totales de CO₂ liées au bâtiment, aux missions à l'étranger en avion et aux véhicules de service ont diminué de 18% en 2022 par rapport à 2021.

La forte diminution des émissions totales de CO₂ en 2020 par rapport à l'année 2019 est essentiellement due à la diminution des missions en avion, qui ont presque toutes été annulées à partir du 16/03/2020 suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'augmentation de 40% des émissions totales de CO₂ en 2021 par rapport à l'année 2020 est essentiellement due à l'augmentation de la consommation de gaz résultant de l'obligation du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement.

Les émissions totales de CO₂ en 2022 ont diminué notamment suite à la diminution de la consommation de gaz en 2022 par rapport à l'année 2021 résultant d'une part de la fin du remplacement de 100% du volume d'air intérieur par de l'air frais externe sur une période de 24 heures en réponse aux mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 au lieu de 30% habituellement ; et d'autre part, la mesure prise par le gouvernement fédéral de diminuer la température à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments de l'administration fédérale à partir du 26 septembre 2022.

4.6.2. Quantité annuelle d'émissions de CO₂ liées au bâtiment par surface au sol



Emissions de CO₂ liées au bâtiment (kg CO₂eq/m²)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$R=A/B$

A : correspond à la quantité d'émissions de CO₂ liées au bâtiment

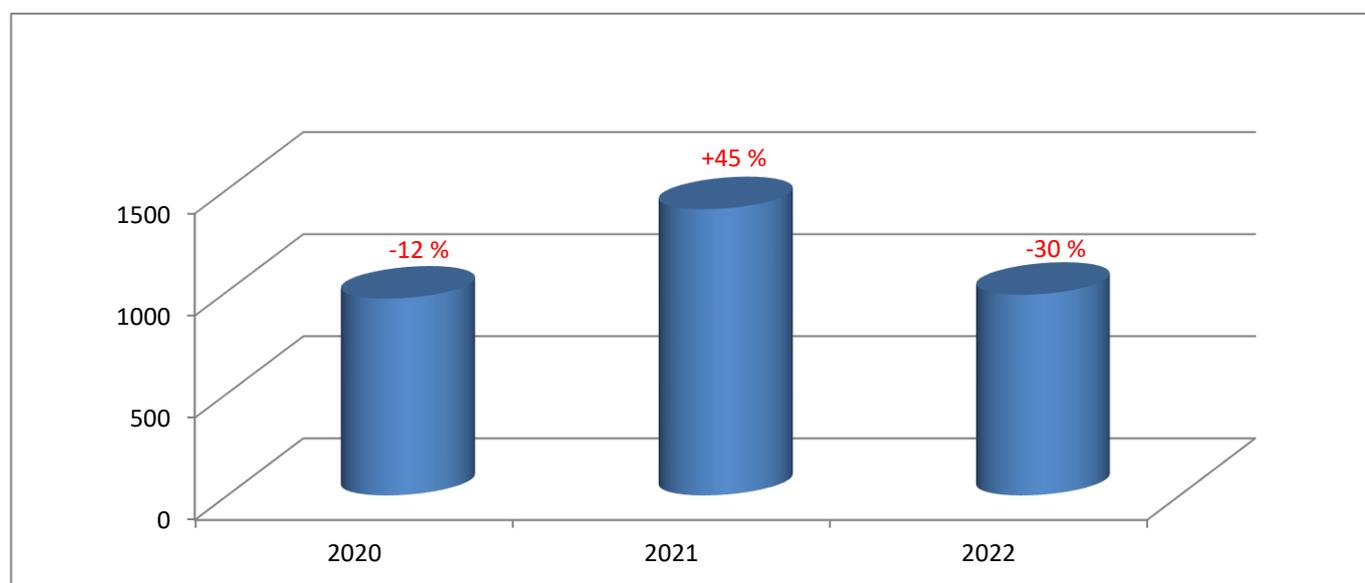
B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = 3 750 m²

2020 : R = 149 400 / 3 750 = 39,8 kg CO₂eq/m²

2021 : R = 218 288 / 3 750 = 58,2 kg CO₂eq/m²

2022 : R = 150 220 / 3 750 = 40,1 kg CO₂eq/m²

4.6.3. Quantité annuelle d'émissions de CO₂ liées au bâtiment par ETP



Émissions de CO₂ liées au bâtiment (kg CO₂eq/ETP)

En rouge : indication de l'évolution par rapport à l'année précédente

$R=A/B$

A : correspond à la quantité d'émissions de CO₂ liées au bâtiment

B : correspond à la valeur de référence de l'organisation = ETP

2020 : R = 149 400 / 155 = 963,9 kg CO₂eq/ETP

2021 : R = 218 288 / 155,72 = 1401,8 kg CO₂eq/ETP

2022 : R = 150 220 / 152,88 = 982,6 kg CO₂eq/ETP

4.7. Utilisation des terres par rapport à la biodiversité



Parcelle comprenant le bâtiment WTC III

La surface au sol de la parcelle contenant le bâtiment WTC III est de 9.800 m² et est totalement imperméabilisée.

Le bâtiment WTC III a cependant sur la terrasse du 3^e étage plusieurs bacs de terres avec une couverture végétale pour une superficie totale d'environ 500 m² qui sont gérés par le property manager.

Belspo s'est associé depuis 2019 au projet du SPF BOSA pour la cogestion d'un potager d'entreprise sur la terrasse du 3^e étage du WTC III qui consiste en plusieurs sacs et bacs remplis de substrat organique dans lesquels les membres du personnel cultivent de manière volontaire des légumes et des fleurs.

Étant donné que le télétravail a été rendu obligatoire pendant une très longue partie de l'année 2020 et en 2021 suite aux mesures liées à la crise sanitaire Covid-19, le potager d'entreprise n'a pas été entretenu pendant ces deux années. La gestion du potager d'entreprise a été relancée en mai 2022.



4.8. Communications

La communication en matière d'environnement est un point crucial dans une démarche volontaire.

La communication environnementale interne est réalisée par le coordinateur environnemental par l'envoi d'e-mail, par la diffusion de newsletters thématiques, par l'organisation d'actions de sensibilisation, par les sessions d'information EMAS pour les nouveaux engagés ainsi que par les réunions de la cellule de développement durable.

Nombre de communications environnementales

2020 : 15

2021 : 19

2022 : 27

La raison de l'augmentation du nombre de communication en 2022 par rapport à l'année 2021 résulte des nombreux bulletins d'information « Plan forte chaleur et pics d'ozone » émis par Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE).

En 2022, la communication environnementale interne a porté principalement sur la mobilité, la pollution atmosphérique et la réduction des déchets.

Le coordinateur environnemental informe régulièrement les nouveaux membres du personnel au sujet du système de management environnemental.

La cellule de développement durable (Green Team), prévue par l'arrêté royal du 22 septembre 2004, a pour mission de mener des actions en faveur du développement durable, que ce soit au sein de l'administration ou au travers les missions du SPP Politique scientifique.

Cette cellule se réunit trimestriellement sur les thèmes suivants :

- ✓ La rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;
- ✓ La coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- ✓ L'organisation d'actions de sensibilisation lors de la semaine européenne de la mobilité et lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.

La gestion des plaintes externes est réalisée par le coordinateur environnemental.

La communication environnementale externe est réalisée par la publication de la Déclaration environnementale validée la plus récente sur le site internet de Belspo : www.belspo.be.

5. Déclaration de validation

Vinçotte S.A.,

vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016

accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE)

déclare avoir vérifié que l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2023 du SPP Politique scientifique (Belspo), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026 ;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2023 du SPP Politique scientifique (Belspo) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 modifié par les règlements (CE) 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles 17/07/2023



Eric Louys,
Président de la Commission de Certification

Publication disponible sur www.belspo.be

Date de publication : juin 2023

Prochaines publications :

- ✓ Déclaration environnementale mise à jour en juin 2024 et en juin 2025
- ✓ Déclaration environnementale en juin 2026

Coordinateur environnemental : Olivier Detongre - Olivier.Detongre@belspo.be

